

EXTRAIT DU RECUEIL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE LA SAVOIE

Séance du 23 juin 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt-trois du mois de juin, le Conseil Général de la Savoie, convoqué par lettre adressée le 26 mai 2014 à chacun de ses membres, s'est réuni dans sa salle de délibérations, à l'Hôtel du Département, lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de M. Hervé GAYMARD.

37 Conseillers Généraux sont en exercice.

A l'ouverture de la séance de l'après-midi, à 14 h 45 :

sont présents : M. ARTHAUD-BERTHET, Mme BRUNET, MM. BURDIN, CHARVOZ, CLARET, CLERC, CUCHET, DALLA MUTTA, DARVEY, GALLIOZ, GARDETTE, GAYMARD, GIROUD, GUIGUE, Mmes GUILHAUDIN, LEHMANN, MM. LOISEAU, MASIN, MINORET, MITHIEUX, PADERNOZ, PICOLLET, PORTAZ, RIEU, SARZIER, SEVESSAND, VAIRETTO.

sont excusés : Mme BONFILS
M. BOUVARD
Mme HARS (pouvoir donné à Mme BRUNET)
M. HUSSON
M. LETT (pouvoir donné à M. GARDETTE)
M. LOMBARD (pouvoir donné à M. VIAL)
M. LOUBET (pouvoir donné à M. RIEU)
M. REPENTIN (pouvoir donné à M. VAIRETTO)
M. ROLLAND (pouvoir donné à M. GAYMARD)
M. VIAL

Les membres présents étant en nombre suffisant, l'Assemblée délibère.

VŒU

présenté par M. Michel BOUVARD

CIRCULATION DES VEHICULES LES PLUS POLLUANTS DANS LES TUNNELS ALPINS

Le Gouvernement vient d'arrêter des mesures concernant les restrictions relatives à la circulation des véhicules les plus polluants dans les départements savoyards lors des périodes de pics de pollution, pour le passage des tunnels alpins.

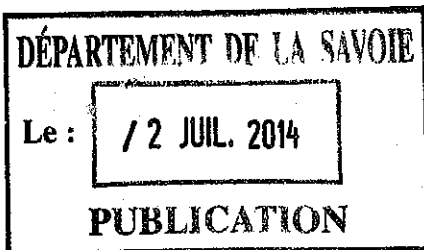
Toutefois, une différence de traitement entre les tunnels du Mont-Blanc et du Fréjus est instaurée par le Gouvernement, visant à accepter au tunnel du Fréjus les véhicules plus polluants. Les véhicules classés « Euro 1 » pourront circuler au Fréjus alors que le seuil des « Euro 3 » est retenu pour le tunnel du Mont-Blanc.

Même si le nombre de véhicules concernés est limité, cette mesure discriminatoire vis-à-vis de l'agglomération de Chambéry et de la vallée de la Maurienne n'est pas admissible. Elle est nuisible en terme de santé et en terme d'image pour une vallée touristique comptant 160 000 lits et accueillant le plus ancien des Parcs Nationaux, ainsi qu'un nouveau Parc Naturel Régional (Belledonne).

Aussi, le Conseil général demande au Secrétaire d'Etat chargé des Transports que cette disposition soit revue avec l'établissement de mesures harmonisées pour les deux tunnels du Mont-Blanc et du Fréjus et que cette démarche soit retenue pour les éventuelles dispositions à venir.

Après discussion -y prennent part M. ARTHAUD-BERTHET, Mme GUILHAUDIN et Mme LEHMANN-, mis aux voix, le vœu est

ADOPTE



CONTRÔLE, LÉGALITÉ
Le / 2 JUIL. 2014
ACCUSÉ RÉCEPTION

Le Président,

Hervé GAYMARD

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Général,
Par délégation,

Isabelle ROBERT
Secrétaire générale